

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2024

Référence
2024_20

Objet de la délibération
PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	7

Date de la convocation
24/06/2024

Date d'affichage
24/06/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 1 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

PRÉSENTS : M. SOUCHET David, MAIRE, **Mmes** : CHARRUE Bernadette et MICHAUD Jacqueline, adjointe, **MM** : CHENU Jean-Yves, COPIN François, adjoint, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard.

ABSENT(e)(s) EXCUSÉ(e)(s): Mme Jeanine JARRET et M. Paul-Edouard DEVOUCOUX.

ABSENT(e)(s) : Néant.

POUVOIRS : Néant.

A été nommé(e) secrétaire : Jacqueline MICHAUD.

Objet de la délibération : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Chassy participe annuellement au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.). Ce fonds géré par le Conseil départemental est destiné à venir en aide aux personnes éprouvant des difficultés financières liées au logement.

En considérant le bien-fondé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- d'accorder une participation de 450 € au Fonds de Solidarité Logement,
- de donner tous pouvoirs au maire pour signer la convention qui interviendra avec le président du Conseil départemental du Cher,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 65748 du budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/07/2024
Le maire,
David SOUCHET.



Publié sur le site : www.chassy.fr

Le secrétaire,
Jacqueline MICHAUD.